

# ACCESSIBILITÉ DES TIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

SELON DES ESTIMATIONS, PLUS D'UN milliard de personnes – soit près de 15% de la population mondiale – vit avec un handicap sous une forme ou une autre (physique ou mental)<sup>1</sup>. Une grande partie d'entre elles habitent dans des pays en développement, tandis que le nombre de personnes âgées augmente rapidement dans les autres pays du monde. Pour parvenir à édifier une société de l'information véritablement inclusive, chacun de nous doit pouvoir avoir confiance dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'amélioration de l'«accessibilité» des TIC doit de ce fait devenir une priorité pour les fournisseurs de services et d'équipements.

Il a été proposé qu'un nouvel article sur cette question soit ajouté au Règlement des télécommunications internationales (RTI) lors de son examen par la Conférence mondiale des télécommunications internationales de 2012 (CMTI-12). Par cette nouvelle disposition, les gouvernements seraient encouragés à fournir des services mondiaux de télécommunication et de TIC fondés sur des normes techniques permettant de garantir l'accessibilité. Cette proposition est conforme à l'article 9 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui encourage l'utilisation des TIC pour que chacun puisse participer pleinement à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Cet objectif est également l'une des priorités de l'UIT, qui mène des travaux à cet égard, notamment par l'intermédiaire du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'accessibilité des supports audiovisuels, constitué sous les auspices de la Commission d'études 16 du Secteur de la normalisation des télécommunications<sup>2</sup>. D'autres activités menées par le Secteur comprennent la normalisation des services relais permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'utiliser les télécommunications. L'UIT-T a également publié une liste de contrôle sur l'accessibilité des télécommunications, afin que les besoins des personnes qui rencontrent des problèmes d'accessibilité soient pris en compte par les spécialistes lors de l'élaboration de normes techniques.

Les travaux entrepris dans ce domaine par le Secteur des radiocommunications et le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT portent sur des sujets tels que le sous-titrage de programmes de télévision, les systèmes de communication sans fil pour les malentendants, les activités d'appui à la formation ou la diffusion d'informations relatives aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité. En outre, un «Kit pratique en ligne sur la cyberaccessibilité et les services nécessaires aux personnes handicapées» a été élaboré en vue de fournir des indications aux décideurs et aux régulateurs<sup>3</sup>.

L'importance capitale de l'Internet a également été reconnue. En 2007, à la deuxième réunion du Forum sur la gouvernance de l'Internet, l'UIT a organisé un atelier sur l'accessibilité des nouvelles technologies et du web, qui a rassemblé des spécialistes du monde entier. Ces travaux ont abouti à la création d'une Coalition dynamique sur l'accessibilité et le handicap, dont l'objectif est de veiller à ce que ce sujet entre en ligne de compte dans les grandes discussions concernant l'Internet.

On trouvera un lien vers la page de la Coalition dynamique et des renseignements sur les travaux de l'UIT en matière d'accessibilité sur [www.itu.int/accessibility](http://www.itu.int/accessibility). Des exemples de l'apport considérable que peuvent représenter les TIC dans la vie d'une personne handicapée peuvent être consultés ici: [www.itu.int/themes/accessibility/stories/index.html](http://www.itu.int/themes/accessibility/stories/index.html)



>

Plusieurs innovations, que nous tenons aujourd'hui pour acquises – allant de l'ouverture automatique des portes aux écrans tactiles – ont été à l'origine conçues comme des technologies d'assistance. L'amélioration de l'accessibilité des TIC ne passe pas uniquement par la prise en compte des besoins des personnes handicapées, elle constitue une responsabilité que le Secteur devrait assumer dans sa globalité. A terme, l'objectif est de garantir que les produits, services et installations puissent être utilisés par le plus grand nombre. Cette question est d'une importance fondamentale pour chacun de nous.

<sup>1</sup> Rapport mondial sur le handicap (2011). OMS, Banque mondiale ([www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/fr/index.html](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/index.html))

<sup>2</sup> De plus amples détails sont disponibles sur: [www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ava/Pages/default.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/ava/Pages/default.aspx)

<sup>3</sup> Le kit pratique a été élaboré en partenariat avec l'Initiative mondiale pour des TIC inclusives, ou initiative G3ict.

